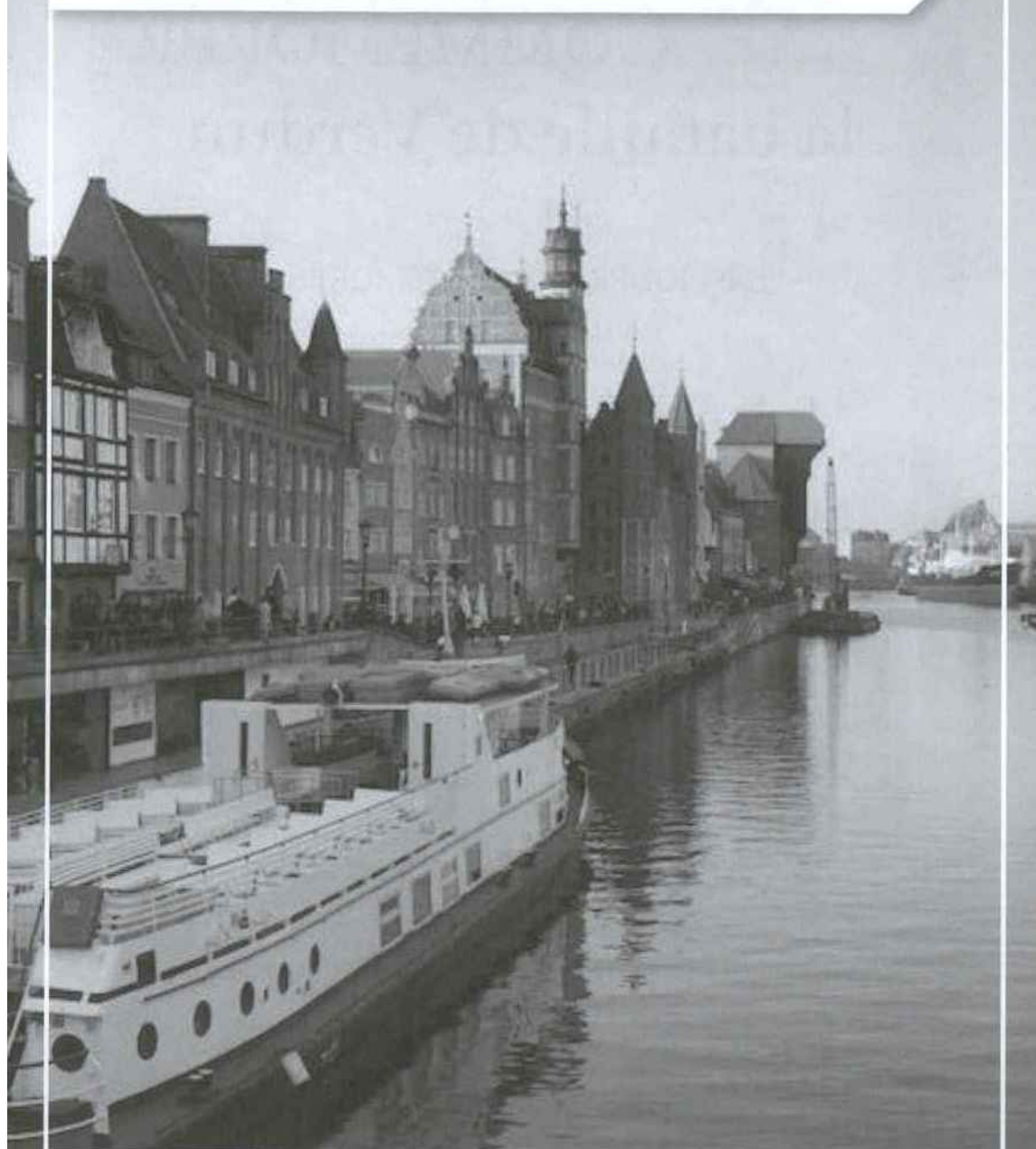




Pédagogies



Du 3 au 7 avril 2019 s'est tenue à Gdansk la 26^{ème} conférence annuelle d'Euroclio. Des collègues d'une trentaine de pays étaient présents pour partager des ateliers pédagogiques et un programme culturel de qualité, dans un contexte polonais de tension sur l'Histoire de la Seconde guerre mondiale et de la période communiste. © Photo Ann-Laure Liéval pour l'APHG.



Comment enseigner ?

Par Nicolas CHARLES**

La Terreur. Entretien avec Jean-Clément Martin*

Dans chaque numéro, nous invitons un historien spécialiste d'une problématique pour la traiter, de façon simple, afin que chaque enseignant puisse la réintroduire dans ses cours. Il s'agit, à l'aide d'exemples clairs, de faire une mise au point historiographique et épistémologique sur des notions d'histoire que l'on retrouve dans les programmes du secondaire.

Pour traiter la notion de Terreur pendant la Révolution, nous avons invité Jean-Clément Martin, auteur de « Les échos de la Terreur. Vérités d'un mensonge d'Etat (1794-2001) » paru en septembre 2018 chez Belin¹.



Jean-Clément Martin / Capture YouTube. DR.

Nicolas CHARLES pour *Historiens & Géographes* (H. & G.) : Vous venez de publier chez Belin *Les échos de la Terreur. Vérités d'un mensonge d'Etat (1794-2001)*. Pourriez-vous commencer par rappeler à nos lecteurs ce qu'est la Terreur en France durant la période révolutionnaire ?

Jean-Clément Martin (J.-C.M.) : Pour expliquer succinctement les choses, je dirais que la Terreur est un des plus beaux exemples de « fake news » ; une invention qui réussit à s'ancrer dans la mémoire collective. Ce que je veux dire très simplement, c'est que nous avons l'habitude de parler de la Terreur avec dans la tête une seule date - ce qui m'a toujours interloqué - sa fin le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) avec la mise en accusation puis l'exécution de Robespierre ; affirmation qu'on retrouve tout le temps dans les manuels. Bizarrement, si

tout le monde semble d'accord pour dire quand la Terreur s'arrête, personne n'est d'accord pour savoir quand elle commence. Il y a eu sur ce sujet de nombreux débats historiographiques : est-ce le 5 septembre 1793, quand il y a un débat sur la mise de la Terreur à l'ordre du jour, avec les massacres de septembre 1792, ou le 14 juillet 1789 avec la décapitation du gouverneur de la Bastille, de Launay ? Il y a quelque chose d'assez mystérieux sur la Terreur, or le « terrorisme » serait en quelque sorte la caractéristique de la Révolution.

Cela fait désormais plus de quinze ans que je travaille sur cette question et il faut commencer par dire que celle-ci n'a jamais été mise à l'ordre du jour au moment de la Révolution, ni en 1792, ni en 1793, ni en 1794. La Terreur n'a jamais été un système politique accepté par la Convention. A plusieurs reprises, les conventionnels (à quelques exceptions près) ont refusé qu'il y ait une mise de la Terreur à l'ordre du jour. Cela a toujours été, à ma grande surprise, négligé par les historiens, tout comme le dernier discours de Robespierre du 8 Thermidor an II, disant à deux reprises qu'il était contre le système de la Terreur. Ce discours est très peu cité, contrairement à celui de Pluviôse en II (février 1794) où il lie Terreur et vertu : celui-ci est très utilisé et pourtant très peu compris. Pourquoi dit-il qu'il faut que la Terreur et la vertu coexistent ? Pour dire que les sans-culottes, qui ne disposent pas de la vertu suffisante, ne doivent pas exercer la Terreur.

Les Conventionnels possèdent une culture politique qui récuse la Terreur, suivant les leçons de Montesquieu.

* Jean-Clément Martin est professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur de l'Institut d'Histoire de la Révolution Française. Il a consacré de nombreux livres à la Révolution française comme à la Contre-Révolution et à leurs mémoires. Parmi ses derniers ouvrages, citons notamment : *Robespierre. La Fabrique d'un monstre*, Perrin, 2016, 367 p. ; et *Camisards et Vendéens. Deux guerres françaises, deux mémoires vivantes* (avec Philippe JOUTARD), Alceide, 2018, 144 p.

** Professeur agrégé au collège de Monthermé (Ardennes), secrétaire de rédaction de la revue *Historiens & Géographes*. Membre du Bureau de l'APHG Champagne-Ardenne.

¹ Jean-Clément MARTIN, *Les échos de la Terreur. Vérités d'un mensonge d'Etat (1794-2001)*, Paris, Belin, 12/09/2018, 320 p., 24 euros. Site internet de l'éditeur : <https://www.belin-editeur.com/les-echos-de-la-terreur#anchor1>



Pour ce dernier, la monarchie gouverne par l'honneur, la république par la vertu et le despotisme par la terreur. C'est en se basant sur cette tradition politique et idéologique très forte que les révolutionnaires vont tous, sauf un (Marat) refuser d'être dictateur et même de risquer d'être despote. Danton ou Robespierre s'en défendent à plusieurs reprises.

Il faut attendre le 11 Fructidor (le 28 août 1794) pour que le mot Terreur qualifie tout ce qui s'était passé avant juillet 1794 comme système de Terreur. Tallien² explique que ce système de Terreur a été décidé par la Convention, plus précisément par huit personnes, dont Robespierre. Cette invention de la Terreur s'impose alors.

H. & G. : Cette dernière affirmation sur « l'invention » de la Terreur par Tallien et ses soutiens dans les semaines qui suivent la chute de Robespierre est-elle à la base de l'argumentation de votre dernier ouvrage ?

J.-C.M. : Oui, dans *Les échos de la Terreur. Vérités d'un mensonge d'Etat (1794-2001)*, il s'agit de comprendre ce qui s'est passé à partir du 11 Fructidor an II pour que cette parole de Tallien ait pu réussir à devenir la « parole d'évangile » expliquant les actions de la Convention dans les mois précédents. Pourquoi a-t-on oublié ce qui s'est passé avant ? Depuis cette parole de Tallien, on continue jusqu'à aujourd'hui, que l'on soit de gauche ou de droite, à parler de Terreur pour qualifier le régime précédent. Toutes les traditions historiographiques depuis la Révolution ont discuté du système de la Terreur sans jamais revenir aux sources, acceptant la dénomination de Tallien. Sans être exhaustif, l'ouvrage montre comment la réalité de la Terreur avant le 9 Thermidor est donnée pour vraie, en reprenant les paroles de Tallien, dans toutes les sciences humaines, mais aussi dans les arts, dans les débats politiques, dans les deux siècles qui suivent, sans vérification. L'un des meilleurs exemples est sans doute celui de Hegel : dans *La phénoménologie de l'esprit*, il intègre la Terreur dans le système de pensée qui explique l'histoire du monde.

H. & G. : Comment pouvez-vous affirmer que la Terreur n'a pas existé ?

J.-C.M. : Ce qui n'a pas existé est un système politique fondé sur le principe de la terreur, c'est-à-dire la volonté de terroriser, de tuer et d'emprisonner systématiquement une population. Il y eut des violences entre 1792 et 1794, pour faire bref. Il suffit de rappeler les massacres de septembre, la guerre de Vendée, la répression à Lyon... Mais ces violences ne relevaient pas d'une ligne politique

décidée par un Etat fort, inquisiteur et « totalitaire » - pour reprendre un mot souvent utilisé. Au contraire, ces violences ont été provoquées et permises par les concurrences entre groupes partisans (Montagnards contre sans-culottes notamment). L'invention de la Terreur donne un sens à cet épisode chaotique et conflictuel en assurant que Robespierre en a été le principal responsable. Revenons rapidement aux faits. A partir du printemps 1793, certains groupes de sans-culottes réclament des mesures de terreur. La revendication est forte à partir d'août, alors que les menaces sont vives, notamment du fait de la guerre de Vendée. Le 5 septembre 1793, la question est débattue à la Convention et les députés refusent que la Terreur soit mise à l'ordre du jour. Reste qu'ils ne vont pas exprimer leur décision ainsi, pour éviter de heurter les sans-culottes. La Convention décide alors d'instituer une « armée révolutionnaire », titre exceptionnel parce que confiée aux sans-culottes ; mais l'armée est dépourvue de tribunal et de guillotine, restant sous le contrôle de la Convention. Cette décision est un peu un « marché de dupes » car les Conventionnels ne se sont pas opposés frontalement à l'idée de mettre la Terreur à l'ordre du jour : il l'ont discutée et ont laissé penser qu'ils l'ont approuvée. Mais, ils limitent en même temps l'indépendance des sections parisiennes. Reste qu'ils accordent aux sans-culottes une part prépondérante dans la répression à Lyon et surtout en Vendée où ceux-ci vont mener seuls la répression de septembre-octobre 1793 jusqu'en décembre de la même année.

H. & G. : D'après ce que vous venez de nous dire, à la fin de l'année 1793, la Terreur n'est pas en place et surtout, la Convention écoute les sans-culottes, tout en essayant de contrôler leur champ d'action...

J.-C.M. : Oui, il y a un jeu politique qui se met en place entre la Convention et les sans-culottes. Cette affirmation vient aussi contredire une certaine tradition historiographique qui veut que l'Assemblée dirige le pays sans contre-pouvoir. Or, à cette période, la Convention essaie surtout de ne pas se laisser déborder par sa base la plus extrémiste, c'est-à-dire les sans-culottes. Alors, oui, il faut accepter cette idée de jeu politique, d'autant plus que cela correspond aussi à la situation compliquée pour la Convention autour de la loi des suspects. Contrairement là aussi à ce qui a été affirmé depuis, cette loi n'a pas pour but de mettre tout le monde en prison. Elle est surtout créée pour dire aux différents comités de surveillance de la République qu'ils doivent rendre des comptes sous dix jours au Comité de sûreté générale qui valide leurs décisions. Ainsi, la loi des suspects doit être comprise comme le début de l'encadrement légal de la répression populaire.

² Jean-Lambert Tallien (1767-1820) est un révolutionnaire français. Il faisait partie des opposants à Robespierre.



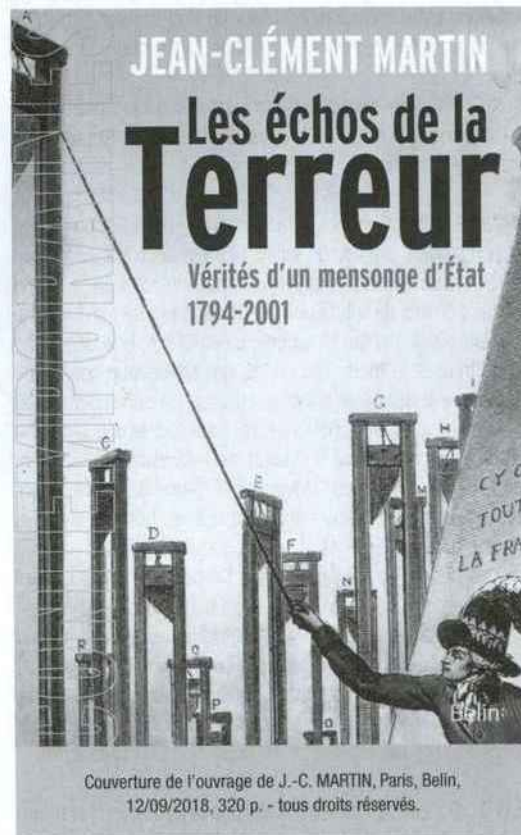
Rappelons brièvement que les sans-culottes parisiens tiennent le ministère de la Guerre, s'opposant au Comité de salut public où Carnot, surtout, dirige les armées qui se trouvent aux frontières et refuse les mots d'ordre sans-culottes. Dans l'automne 1793, les sans-culottes échouent à obtenir une victoire claire sur les armées vendéennes et leur pouvoir militaire s'effondre. La légitimité de la Convention s'affirme d'autant plus jusqu'à la mise en place du gouvernement « révolutionnaire ».

Le « gouvernement révolutionnaire » est installé à partir de décembre 1793. Cela veut dire que tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains de la Convention qui met en place les grands Comités (salut public³, sûreté générale⁴). Ces comités étaient jusque-là renouvelés régulièrement, pour éviter une dérive despotique du pouvoir : après décembre 1793 le Comité de salut public est prolongé *ipso facto* tous les mois sans discussion, mais aussi sans élection. La suspension de la constitution est totale alors, et avec elle, la fin d'un régime démocratique car il n'y a plus d'élection : il y a donc une confusion de tous les pouvoirs au sein de la Convention. Les tribunaux révolutionnaires et autres commissions sont supprimés pour être centralisés à Paris sous le contrôle des Comités, tandis que Barère et Robespierre, notamment, marquent leur désapprobation vis-à-vis de la répression menée à Lyon, Marseille, Bordeaux ou Nantes.

On est donc à ce moment-là, dans quelque chose que l'on baptise *a posteriori* « Terreur », si l'on suit Tallien, en oubliant que précisément il n'y avait pas un « système de terreur », c'est-à-dire une organisation d'Etat capable de décider et d'exécuter des mesures de répression par la violence. Il faut même souligner qu'il n'y avait même pas complémentarité entre les deux forces qui se partageaient le pouvoir, la Convention et les groupes sans-culottes, mais rivalité entre eux. Les excès de la violence qui ont lieu dans le courant de 1793 sont même liés à cette compétition qui donne libre cours à des individus investis de pouvoirs extraordinaires (représentants en mission, généraux, commissaires du ministère de la Guerre, ou des innombrables institutions qui existent). La majorité de ces hommes ne commet pas d'actes exceptionnellement graves, une minorité s'y livre, bien entendu ce sont les noms que l'Histoire retient : Carrier, Fouché, Tallien, Ronsin... Nous manquons de mots pour qualifier ce qui s'est passé de septembre 1793 à septembre 1794 (quand il y eut un changement des membres du comité de Salut Public). Faut-il parler de « dictature de salut public », d'état de siège ? Si bien que nous avons pris pour argent comptant le mot de Tallien, sans vérification.

³ Organe révolutionnaire créé à partir du 6 avril 1793 par la Convention pour faire face aux dangers de guerre civile et d'invasion étrangère qui menacent la République.

⁴ Organe révolutionnaire créée par la Convention et chargé de la sûreté de l'Etat. Il est mis en place en octobre 1792.



H. & G. : Si on suit votre raisonnement, vous montrez très bien que le gouvernement entre 1793 et 1794 était collégial au sein de la Convention. Alors, pourquoi avoir reporté tous les maux de l'époque sur le dos d'une seule personne censée être omnisciente et omnipotente : Robespierre ? Pourquoi donc, *a posteriori*, est née une « légende noire » sur ce personnage emblématique de la Révolution ?

J.-C.M. : Il ne faut pas parler de « légende noire » en croyant qu'elle naît *a posteriori*. Elle se met en place dès juin 1794, Robespierre étant bien vivant. Elle se développe au moment où il joue un rôle majeur au Comité de salut public. Il n'y est rentré qu'en juillet 1793, quand Danton refuse d'en faire partie. Avant cela, il avait été incapable de faire exécuter le roi sans jugement, ceci montrant qu'il n'avait pas d'emprise sur ses pairs à l'Assemblée. Tous les autres députés avaient refusé, même Marat ! Au passage, je n'arrive pas à comprendre pourquoi on continue d'insister sur le discours de Robespierre (et celui de Saint-Just) quand précisément la Convention fait exactement le contraire de ce qu'ils souhaitent... Sauf si on



voit dans cette obnubilisation autour de Robespierre le résultat des rumeurs lancées par ceux qui l'ont fait tomber.

H. & G. : Robespierre n'est pas au cœur du jeu politique à la Convention à partir de la proclamation de la République, mais bien plus tard...

J.-C.M. : Effectivement, il commence à avoir de vraies responsabilités à partir de juillet 1793, mais c'est surtout en décembre de cette même année qu'il a une influence importante sur les Comités de salut public et de sûreté générale. Exemple souvent oublié par les historiens, c'est lui qui, le 6 décembre 1793, impose la liberté des cultes, par contre-coup condamne l'athéisme et désavoue les sans-culottes, en particulier à Lyon et Nantes. Jusque-là, Robespierre soutenait leur pouvoir. Ce virage s'accomplit avec le soutien de Barère, ce que montrent de nombreux exemples : l'invention du jeune Bara, la fin de la déchristianisation... Barère est en revanche l'homme-clé de la période au Comité de salut public, comme Vadier et Amar le sont au Comité de sûreté générale. De décembre 1793 à avril 1794, Robespierre et ses alliés et soutiens (Barère, Saint-Just et sans doute Carnot) pratiquent une politique de centralisation de la violence sous le contrôle de la Convention. Cela se traduit par la suppression des tribunaux révolutionnaires hors de Paris, la suppression de « l'armée révolutionnaire », l'exécution des opposants (les Hébertistes⁵, mais aussi Danton et ses amis).

H. & G. : Qu'en est-il de l'évolution de la politique que mène Robespierre à partir du mois de mai 1794 jusqu'à sa chute fin juillet ?

J.-C.M. : À partir de mai 1794, sa place s'accroît au sein du Comité de salut public. Il reprend à son compte plusieurs mesures proposées par d'autres députés : c'est par exemple la fête de l'Être suprême et de la nature. Elle appartient au programme des fêtes nationales dans lesquelles il y a notamment la fête du Malheur⁶. Ce programme de célébrations a été élaboré par tout un groupe (Barère, Billaud-Varenne, Fouché et le comité d'Instruction publique). Or la fête de l'Être suprême et de la nature se déroule autour de sa personne, illustrant le fait qu'il cristallise le pouvoir autour de lui au sein de la Convention. Il mécontente et inquiète d'autres députés qui sont partisans de l'athéisme et ne veulent ni du retour du catholicisme ni de la réouverture des églises, et qui craignent que Robespierre ne devienne le pontife de la Révolution.

H. & G. : Robespierre donne l'impression de concentrer entre ses mains un pouvoir important, pourtant il n'agit pas seul, il y a tout un groupe dévoué autour de lui...

⁵ Appelés aussi les « exagérés », ce sont des montagnards issus principalement du club des Cordeliers. Hébert, rédacteur du Père Duchêne, est le principal leader de ce mouvement.

⁶ Cette fête aurait dû (elle fut très peu célébrée) honorer le malheur et la vieillesse. Une fête du Malheur fut célébrée à Redon en décembre 1797.

⁷ École qui dispense un enseignement militaire et civique, installée près du Champ de Mars, entre le 1^{er} juin 1794 et le 24 octobre 1794. Sa fermeture est décidée par Tallien après la chute de Robespierre.

⁸ L'accusateur public du tribunal révolutionnaire.

J.-C.M. : Effectivement, pour comprendre Robespierre, il faut regarder autour de lui. À partir de mai-juin 1793, il est entouré d'amis, de proches et de gens qui lui doivent tout. Tous les pouvoirs politiques, économiques, militaires et policiers sont dans leurs mains. Ce groupe cohérent tient la mairie de Paris, la Garde Nationale, le Tribunal Révolutionnaire, l'école de Mars⁷ mais aussi la Commune, donc l'ensemble des sections parisiennes. Tout cela est un risque pour les opposants de Robespierre comme Tallien, Carrier, Fouché, ou Barras qui ont été rappelés de leurs opérations en province et qui ont été en quelque sorte « soumis » au jugement de Robespierre. Ainsi, la loi de Prairial, qualifiée depuis les années 1930 par l'historiographie de « loi de grande Terreur », renforce le contrôle du comité de Salut Public sur le tribunal révolutionnaire beaucoup plus qu'elle n'accélère des procédures de celui-ci. Ce qui veut dire qu'à partir de juin 1794, les députés peuvent être à nouveau envoyés devant le tribunal révolutionnaire, c'est le Comité de salut public et le Comité de sûreté générale (avec la prééminence pour celui de salut public) qui décident de l'envoi ou non des suspects devant le tribunal. Robespierre a-t-il voulu ce qui se met en place autour de lui ou est-ce le groupe qui l'y pousse ? Difficile de répondre à cette question.

H. & G. : Et qu'en est-il de l'image de Robespierre auprès du peuple à l'époque ?

J.-C.M. : À partir de juin 1794, des rumeurs se répandent pour le disqualifier : par exemple qu'il est le roi de la Révolution ou qu'il va épouser la fille de Louis XVI. On fait aussi arrêter Catherine Théau, prêtresse un peu folle, qui se proclamait mère de Dieu et disait que Robespierre était son fils. Or ce dernier fait un faux pas : il intervient auprès de Fouquier-Tinville⁸ pour la faire libérer. Des conspirations sont montées dans des prisons et envoient à l'échafaud plus de mille personnes en un mois et demi environ, et Robespierre et la loi de Prairial en sont accusés. « La nausée de guillotine », c'est le mot qui va courir, s'applique déjà à Robespierre. Il faudrait ajouter l'élection de Fouché à la présidence du club des Jacobins au début du mois de juillet 1794. Il est considéré comme un opposant à Robespierre, c'est un coup de force qui est réussi chez les Jacobins.

H. & G. : Ce mécontentement croissant conduit donc, le 9 thermidor an II, à la chute de Robespierre...

J.-C.M. : Nous sommes au cœur de querelles politiciennes fréquentes sous la Révolution, mais l'explication de la chute de Robespierre se trouve dans ce qui était prévu le 10 thermidor (28 juillet 1794) : la fête en l'honneur de l'entrée



au Panthéon de Bara⁹ et de Viala¹⁰, inventions de Barère et de Robespierre. Comme en juin lors de la fête de l'Être Suprême et de la Nature, où 300 000 et 400 000 personnes avaient été rassemblées dans Paris, il en aurait été le grand maître et aurait eu sous la main la garde nationale et les enfants de l'école de Mars (3 000 jeunes gens à peu près). Les députés opposés à Robespierre pouvaient craindre d'être arrêtés à la faveur de ce rassemblement. Ils passaient leur temps à changer de place à la Convention, à ne pas dormir deux nuits de suite au même endroit, car ils se sentaient menacés.

Le 10 thermidor a été une journée révolutionnaire comme il y en avait eu quand les Girondins avaient été éliminés en juin 1793, les Hébertistes en mars 1794 ou les Dantonistes en avril 1794. Le processus est à chaque fois le même : pendant une période d'un mois environ, une campagne de presse se déchaîne, on cherche des alliés à la Convention et puis, à un moment donné, le couperet tombe. C'est la même chose ici : le coup d'état se met en place de cette façon le 9 thermidor qui correspond peut-être, c'est mon hypothèse, à quelque chose qui était sans doute préparé par le groupe robespierriste pour le 10 pour éliminer les opposants. Le 9 thermidor est la conclusion de l'opposition à Robespierre qui a commencé à s'organiser en juin 1794. Les rumeurs sont lancées contre lui dès ce moment ; elles sont reprises, et amplifiées, après sa mort.

H. & G. : Quelles sont les conséquences de la mort de Robespierre ?

J.-C.M. : Au lendemain de la mort de Robespierre, il y a plus de 100 personnes exécutées, considérées comme des « robespierristes » et des « terroristes » (le mot apparaît à partir de septembre 1794). C'est la plus forte épuration qui ait jamais eu lieu sous la Révolution : on n'a exécuté qu'une vingtaine de sans-culotte en mars, les Dantonistes n'étaient pas plus de vingt en avril, sur les soixante-dix Girondins emprisonnés, une trentaine a été tuée - les autres revenant siéger à la Convention en 1795. Outre les Robespierristes exécutés, une vague d'arrestations « préventives » touchent des centaines d'hommes dont certains sont très connus, comme le peintre David. En fait, tous les gens estimés proches de Robespierre sont concernés par cette répression : c'est toute une faction de l'opinion qui est visée. Ce point est essentiel, car il explique qu'il n'y ait pas ensuite de défenseur de la mémoire de Robespierre. D'autant que dès le 11 thermidor, au lendemain de la mort de ce dernier, Barère le qualifie de despote et de tyran. La marche supplémentaire est montée, le 11 fructidor an II, quand Tallien qualifie de terroriste tout ce qui s'est passé jusqu'au 9 Thermidor

et que Barère, Vadier et cinq autres membres des Comités sont eux aussi responsables avec Robespierre. Pour moi, ce jour-là, le 11 fructidor, Tallien fait un coup d'état en éliminant, après Robespierre, tous ceux qui sont au pouvoir - comme Barère - depuis mars-avril 1793. Un autre groupe de révolutionnaires arrive au pouvoir avec Tallien, Barras et Fouché par exemple. Barère et Vadier vont être poursuivis et disparaissent. Devant l'opinion, deux personnes demeurent responsables de « la Terreur » : Robespierre et Carrier. Ce dernier passe, après septembre 1794, pour être le complice de Robespierre, alors que les deux hommes n'ont cessé de s'opposer et que Carrier a fait partie de ceux qui ont conduit Robespierre à l'échafaud. Cette fois, c'est vraiment la mise en place de la « légende noire ».

H. & G. : Pouvez-vous nous présenter cette « légende noire » sur Robespierre ?

J.-C.M. Elle se développe dans les semaines qui suivent l'exécution de Robespierre, dès août et surtout septembre 1794. De nombreuses rumeurs sont alors colportées, et elles sont tenaces puisqu'on les retrouve encore aujourd'hui sur internet : l'invention du tannage des peaux humaines, des exécutions massives, du « sanguiduc¹¹ »... et personne ne les conteste. Il faut attendre 1850 pour voir les premières critiques sur celle-ci. Louis Blanc est un des premiers à réhabiliter Robespierre et à être écouté en France. C'est impressionnant de voir que l'image de Robespierre est à ce point ternie sur une si longue durée : jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la « légende noire » de Robespierre marque les esprits. Ainsi, tout au long du siècle, les actes commémoratifs de la Révolution se font contre l'image de Robespierre : la statue de Danton, bon révolutionnaire, sur la place de l'Odéon à Paris n'est pas là par hasard. Aujourd'hui, malgré de nombreux travaux d'historiens, Robespierre est encore une personnalité mal connue, controversée, voire honnie par une partie de la classe politique française. Je ne vise pas, personnellement, à réhabiliter Robespierre pour en faire le prototype du révolutionnaire. En revanche, je tiens à montrer la complexité de sa personnalité, à expliquer la part exacte (et limitée) qu'il a joué dans le processus révolutionnaire et à dresser le bilan le plus précis possible de ses responsabilités (donc de celles de ses amis et rivaux) dans les violences commises. Nous gagnerons tous à comprendre comment les jeux politiques et politiques ont été à l'œuvre pendant la Révolution, c'est précisément le travail de l'histoire que de rendre compréhensibles les mécanismes de pouvoir des époques passées, qui ne sont pas forcément différents de ceux d'aujourd'hui.

⁹ Joseph Bara (1779-1793) est une victime républicaine des guerres de Vendée. Voir « Bara, de l'imaginaire révolutionnaire à la mémoire nationale » in Jean-Clément MARTIN, *Révolution et Contre-Révolution en France de 1789 à 1989*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 79-98. <https://books.openedition.org/pur/17398> NDLR.

¹⁰ Joseph Agricol Viala (1780-1793), est, avec Bara, une des figures de héros-enfants mise en avant par la Première République. Il est tué lors d'une insurrection fédéraliste en 1793 dans le Midi.

¹¹ Conduite qui aurait été construite pour évacuer au pied de la guillotine le sang des victimes de Robespierre.